

Adhésion à la MUPRAS

Prière nous fournir les documents ci-dessous, nécessaires pour l'établissement de votre dossier médical en vue de valider votre adhésion à la MUPRAS (dossier à déposer au service accueil).

Documents à fournir

1. Adhérent

- Copie de contrat ;
- Copie de la CIN ;
- Copie du badge ;
- Une photo d'identité ;
- Attestation de RIB bancaire.

2. Conjoint

- Copie de l'acte de mariage ;
- Copie du badge ;
- Copie de la CIN ;
- Une photo d'identité ;
- Si conjoint au foyer : attestation de non-imposition fiscale de revenue et attestation de non affiliation à la CNSS et non bénéfice de l'AMO ;
- Si conjoint ayant une activité professionnelle : Attestation de Mutualité et certificat du travail.